

**Schlussbericht des Gemeinderates zum Postulat Nr. 202 (2021-2026)
von Frau und Herrn Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) und Florian Müller (SP)
mit folgendem Titel: "Gleichberechtigter Zugang zu ausserschulischen Aktivitäten
der Stadt Freiburg durch ein faires Anmeldeverfahren"**

En séance du 4 novembre 2025, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 202 de Mme et M. D. Cardoso de Matos-Berger et F. Müller.

Résumé du postulat

Le postulat relève plusieurs difficultés liées au système actuel d'inscription aux activités extrascolaires de la Ville de Fribourg. Il met notamment en évidence des enjeux d'ordre technique, organisationnel et d'accessibilité, ainsi que des questions relatives à l'équité dans la répartition des places et à l'accompagnement des familles. Sur cette base, les postulant-e-s demandent au Conseil communal d'examiner différentes pistes d'amélioration du dispositif, tant sur le plan des modalités d'inscription que de l'attribution des places.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal rappelle que le programme d'activités extrascolaires sportives et culturelles poursuit avant tout un objectif d'initiation et de découverte. Il vise à permettre aux enfants de découvrir une large palette de disciplines, dans une logique complémentaire aux offres proposées par les structures privées et associatives présentes sur le territoire communal. Les activités extrascolaires communales constituent une première approche d'une discipline, que les enfants peuvent ensuite approfondir dans un cadre associatif ou privé. Ces activités sont complétées par le Passeport vacances, un programme d'activités organisées par la Ville de Fribourg et disponible aux vacances de Pâques, d'été et d'automne.

Conscient des difficultés rencontrées ces dernières années en lien avec les modalités d'inscription, le Conseil communal a engagé des démarches concrètes afin d'améliorer le dispositif. À court terme, un nouveau système d'inscription temporaire sera mis en œuvre dès le printemps 2026 pour les Passeports vacances, puis pour les activités extrascolaires de l'année scolaire 2026-2027. L'Aide aux devoirs basculera aussi vers cette plateforme temporaire dès la rentrée scolaire 2026-2027. Cette solution transitoire vise à corriger les principales limites du système actuel, notamment en matière de stabilité technique et d'équité dans l'attribution des places.

Parallèlement, la Ville travaille à une solution pérenne à plus long terme, fondée sur l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion et la mise en place d'un nouveau portail parents. Ce projet important, démarré en 2025 et soumis aux procédures de marchés publics, doit permettre de disposer, à l'horizon de la rentrée scolaire 2027, d'un système moderne, stable et convivial, adapté à l'ampleur et à la diversité de l'offre proposée.

Enfin, compte tenu du nombre important d'enfants concernés – près de 3'000 élèves du primaire, auxquels s'ajoutent les dispositifs du Passeport vacances, accessible également aux enfants domiciliés en ville jusqu'à la fin du CO – une gestion papier n'est plus envisageable. Le Conseil communal demeure toutefois attentif aux enjeux d'accessibilité et d'équité et veille à proposer des mesures d'accompagnement adaptées à l'intention des familles. Par exemple, des permanences physiques sont proposées aux familles au démarrage des différentes périodes d'inscription.

Fonctionnement du système actuel

SURCHARGE DU SYSTÈME

La plateforme actuelle connaît chaque année des dysfonctionnements liés à la surcharge des connexions simultanées lors de l'ouverture des inscriptions. Cette situation est source de frustration tant pour les familles que pour les collaboratrices et collaborateurs. Plusieurs adaptations ont été testées ces dernières années sans résultat satisfaisant, ce qui a conduit la Ville à engager un changement plus profond du système informatique.

ACCESSIBILITÉ

Le Conseil communal reconnaît que le principe du "premier arrivé, premier servi" n'est pas optimal du point de vue de l'égalité d'accès. Le système actuel ne permet pas d'autre mode de fonctionnement. La solution temporaire qui sera mise en œuvre dès le Passeport vacances du printemps 2026 introduira un système basé sur des préférences exprimées durant une période d'inscription donnée. L'attribution des places n'interviendra qu'à la clôture de cette période, en tenant compte des préférences exprimées, ce qui permettra à la fois de réduire les désavantages liés aux contraintes professionnelles, familiales ou techniques et d'assurer une attribution des places plus équitable.

RÉPARTITION DES PLACES

Le Conseil communal tient à préciser que, globalement, des places restent disponibles dans la palette d'activités proposées. Il est toutefois exact que tous les enfants n'obtiennent pas nécessairement le ou les cours correspondant précisément à leurs premiers choix. Cette situation découle de la forte demande pour certaines disciplines mais ne signifie pas pour autant une insuffisance de l'offre par rapport à la demande des familles.

PRIORISATION

Une priorisation pour les enfants n'ayant pas obtenu la place souhaitée l'année précédente n'est plus appliquée. En revanche, une exception subsiste pour les cours de l'École des p'tit-e-s artistes, pour lesquels une réinscription prioritaire est prévue pour une deuxième année consécutive, compte tenu de la structure pédagogique de ces cours.

LISTE D'ATTENTE

Il n'existe actuellement pas de liste d'attente centralisée. Certaines places peuvent toutefois s'ouvrir en cours d'année, notamment pour des enfants arrivant en ville après la rentrée scolaire. La possibilité d'intégrer davantage d'élèves en cours d'année est en cours d'évaluation. Cette possibilité n'est pas aisée dans toutes les disciplines pour des raisons pédagogiques ou de sécurité. Par ailleurs, le futur système temporaire permettra la mise en place de "bourses aux places", afin de valoriser les places encore disponibles.

Perspectives d'évolution et réponses aux questions du postulat

AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'INSCRIPTION

Le Conseil communal a engagé une procédure visant à remplacer le système actuel. Des budgets ont été sollicités dès 2024 pour l'exercice 2025 et les travaux ont débuté en 2025. Le projet concerne non seulement le portail destiné aux parents, mais également le système de gestion sur lequel il repose, ce qui implique une procédure de marchés publics et une migration informatique complexe. L'objectif est une mise en service pour la rentrée scolaire 2027, sous réserve du bon déroulement de la procédure.

Dans l'intervalle, une solution temporaire, développée spécifiquement pour les activités extrascolaires et les Passeports vacances, sera déployée dès le printemps 2026. Elle permettra de quitter la logique du "premier arrivé, premier servi" au profit d'un système plus stable et plus équitable.

ALTERNATIVE À L'INSCRIPTION EN LIGNE

L'envoi de formulaires papier n'est pas envisageable. En revanche, le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale offre un accompagnement personnalisé aux familles rencontrant des difficultés, que celles-ci soient liées à la langue ou aux compétences numériques. Le personnel est disponible par téléphone et au guichet, et une permanence physique spécifique, mise en place en 2025 avec du personnel formé et sensibilisé, sera reconduite afin de garantir un accès équitable aux inscriptions.

RÉPARTITION ÉQUITABLE DES PLACES

Le nouveau système basé sur des préférences, et non sur la rapidité de connexion, permettra une répartition plus équitable des places disponibles. Il convient toutefois de relever qu'il n'est pas toujours possible de concilier l'ensemble des préférences exprimées par les enfants avec les contraintes organisationnelles et les besoins des familles et la disponibilité des places.

MISE EN PLACE D'UNE LISTE D'ATTENTE

Plutôt qu'une liste d'attente classique, le service envisage l'ouverture de bourses aux places restantes pour l'Ecole des p'tit-e-s artistes et le sport facultatif à deux moments clés: une première fois au début de l'été, puis une seconde fois à l'automne. Cette démarche permettra de réattribuer des places libres ou libérées par des désistements ou des abandons précoces et d'optimiser l'occupation des cours proposés.

RÉTABLISSEMENT D'UNE PRIORISATION

A travers les améliorations décrites ci-dessus, le Conseil communal est d'avis que l'accès aux activités sera équitable et n'envisage pas de réintroduire une priorisation générale en faveur des enfants n'ayant pas obtenu de place l'année précédente, en dehors des dispositifs déjà existants pour certaines offres spécifiques.

Conclusion

Le Conseil communal est pleinement conscient des difficultés rencontrées ces dernières années lors des inscriptions aux activités extrascolaires et des frustrations qu'elles peuvent engendrer pour les familles comme pour le personnel communal. C'est pourquoi il œuvre activement à l'amélioration de la situation.

Avec la mise en place d'une plateforme temporaire, il est convaincu de pouvoir atténuer les principaux problèmes identifiés, notamment en abandonnant la logique du "premier arrivé, premier servi", tout en garantissant la continuité de l'offre durant la phase de transformation.

Parallèlement, la Ville poursuit les travaux nécessaires à l'acquisition et à la mise en service d'un nouveau logiciel de gestion et d'un nouveau portail parents, dans le respect des procédures de marchés publics et des exigences techniques liées à une migration informatique d'envergure.

Le postulat n° 202 est ainsi liquidé.